

COMMUNIQUE DE PRESSE

Votations cantonales LA CONSTITUTION INTÈGRE Désormais les AÎNÉ/ES.

Neuchâtel, le 14 juin 2026 : Le Comité pour une Constitution respectueuse des aîné(e)s prend acte avec une grande satisfaction du résultat du scrutin cantonal de ce dimanche 14 juin 2026. La population neuchâteloise a littéralement plébiscité, par 82,65% de oui, le projet de modification de la Constitution cantonale qui prévoit une meilleure prise en compte des Aînés par les collectivités publiques.

Au terme de ce processus démocratique, l'article 34 de la Constitution neuchâteloise voit s'ajouter un nouvel alinéa indiquant que « L'État et les communes veillent à favoriser la participation, l'autonomie, la qualité de vie et le respect de la personnalité des aînées et des aînés ».

Il donne mandat à l'État et aux communes de prendre en compte les Aîné-e-s et leurs besoins, en particulier en les consultant sur les sujets qui les concernent, notamment par le biais des associations qui les représentent. Il est également question de veiller à leur intégration dans la société, de reconnaître ce qu'elles et ils amènent à la collectivité et de mettre en valeur leurs compétences.

Le Comité pour une Constitution respectueuse des Aîné(e)s se réjouit que la participation active des seniors au fonctionnement d'une société harmonieuse soit enfin reconnue et que les collectivités publiques prennent désormais en compte leurs besoins et attentes respectives.

Contacts disponibles :

Michèle Berger-Wildhaber, anc. Conseillère aux Etats, 079 632 53 02

Pascal Mahon, Professeur émérite Université de Neuchâtel, 076 249 19 44

AVIVO Neuchâtel, Claude-Alain Kleiner, 078 924 35 45

Fédération NE des retraités, Renaud Tripet, 079 794 66 16

Unia comité retraités, John Amos, 076 468 65 06

Être grands-parents aujourd'hui, Jean-Michel Erard, 078 764 49 52